

A.S. TRANSACTIONS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 14 Rue des Mésanges
47310 ROQUEFORT
880 369 350 RCS AGEN



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{ER} MAI 2025

Le 1^{er} mai 2025, au siège social,

Monsieur Alain SIMON,

Associé unique et Président de la Société « A.S TRANSACTIONS », Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 000 Euros, ayant son siège social à ROQUEFORT (47310), 14 rue des Mésanges, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN, sous le numéro 880 369 350.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- **Transfert du siège social ;**
- **Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;**
- **Pouvoirs à conférer en vue des formalités.**

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de ROQUEFORT (47310), 14 Rue des Mésanges, à ESTILLAC (47310), 3 Allée de Castex, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, suite à la décision qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts, ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE

Le siège de la société est fixé à ESTILLAC (47310), 3 Allée de Castex. »

TROISIEME DECISION

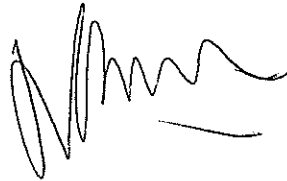
L'associé unique confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales qu'il appartiendra.

AJ

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Président et associé unique
Monsieur Alain SIMON

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end, representing the name Alain Simon.